



CONVOCATION

Le Conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge est convoqué le :

Lundi 30 juin 2014 à 18h00 en Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- | | | |
|----|---|-----------|
| -1 | Compte de gestion 2013 - Ville | M. PATAUT |
| -2 | Compte de gestion 2013 – Régie de transports | M. PATAUT |
| -3 | Compte administratif 2013 - Ville | M. PATAUT |
| -4 | Compte administratif 2013 – Régie de transports | M. PATAUT |

ADMINISTRATION GENERALE

- | | | |
|----|--|-----------|
| -5 | Remboursement de caution : logement communal | M. PATAUT |
|----|--|-----------|

RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|----|---|-----------|
| -6 | Emplois permanents : modification du tableau des emplois permanents | M. PATAUT |
|----|---|-----------|

CULTUREL

- | | | |
|----|---|------------|
| -7 | Fixation d'un tarif brut pour les conférenciers sans numéro SIRET | MME EUGENE |
|----|---|------------|

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

- | | | |
|-----|--|------------|
| -8 | Inscription de la Ville dans un dispositif contrat Enfance-Jeunesse | MME GERARD |
| -9 | Modifications aux règlements de fonctionnement des crèches collectives, familiale et halte-garderie applicables au 1 ^{er} septembre 2014 | MME GERARD |
| -10 | Convention portant sur l'accueil d'enfants saviniens et paraysiens dans les centres de vacances « Les Mélèzes » et « La Savinière » | MME GERARD |
| -11 | Reconduction de la convention de subdélégation de compétence du Département de l'Essonne avec la Ville de Savigny-sur-Orge relative aux transports scolaires – année 2014/2015 | MME GERARD |

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE, le 23 juin 2014

Eric MEHLHORN



Maire, Conseiller Général
1^{er} Vice-Président des Portes de l'Essonne

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 1

DU

FINANCES

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - VILLE ANNEE 2013

Le receveur de la Commune de Savigny-sur-Orge a présenté le compte de gestion pour l'année 2013 relatif au budget général de la Ville.

Conformément aux engagements pris par l'ordonnateur, les écritures suivantes (hors restes à réaliser et hors résultats reportés) ont été relevées :

- Section FONCTIONNEMENT	: Excédent :	2 662 623.18 €
- Section INVESTISSEMENT	: Excédent :	150 601.62 €

Cela représente donc un résultat total pour l'exercice de 2 813 224.80 €

Le solde d'exécution, après intégration du résultat de l'exercice précédent 2012 se détaille ainsi :

- Section FONCTIONNEMENT	: Excédent :	2 874 625.06 €
- Section INVESTISSEMENT	: Déficit :	1 131 134.71 €

Cela représente un résultat de clôture pour l'exercice de 1 743 490.35 €

Ces comptes sont conformes à ceux dressés par l'ordonnateur.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 2

DU

FINANCES

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORTS

ANNEE 2013

Le receveur de la Commune de Savigny-sur-Orge a présenté le compte de gestion pour l'année 2013 relatif au budget général de la Régie municipale de transport

Conformément aux engagements pris par l'ordonnateur, les écritures suivantes sont équilibrées

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

- En dépenses : 511.910,50 €.
- En recettes : 461.890,77 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

- En dépenses : 0 €.
- En recettes : 43.499,50 €

Ces comptes sont conformes à ceux dressés par l'ordonnateur.

NOTE DE SYNTHESE

N° 3

DU

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - VILLE

Dernière étape budgétaire de l'exercice 2013 le compte administratif a pour objet :

- De décrire l'exécution comptable des dépenses et des recettes inscrites au cours de l'exercice.
- De mesurer le niveau de leur réalisation.
- De déterminer les résultats dégagés en vue de leur affectation dans le budget de l'exercice en cours.

Seront ainsi exposés dans la présente note :

- -La balance générale.
- -Les équilibres financiers.
- -L'exécution des deux sections.

A - LA BALANCE GENERALE

RESULTAT DE L'EXERCICE ANNEE 2013				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale.... A	13 908 932,20 €	50 342 385,23 €	64 251 317,43 €
	Recettes nettes*..... B	10 075 038,37 €	50 958 467,59 €	61 033 505,96 €
	Restes à réaliser..... C	950 596,80 €		950 596,80 €
DEPENSES	Autorisations budg. totales.... D	13 908 932,20 €	50 342 385,23 €	64 251 317,43 €
	Dépenses nettes E	9 924 435,75 €	48 295 844,41 €	58 220 281,16 €
	(Restes à réaliser)..... F	2 507 946,75 €		2 507 946,75 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Résultat de l'exercice (+/-) hors résultat reporté G=B-E	150601,62	2 662 623,18 €	2 813 224,80 €
RESTES A REALISER	Restes à réaliser.(+/-)..... H	- 1 557 349,95 €		- 1 557 349,95 €
RESULTAT REPORTE	Résultat reporté +/-) I	- 1 281 738,33 €	212 001,88 €	- 1 069 734,45 €
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent/Déficit..... J=G+I	- 1 131 134,71 €	2 874 625,06 €	1 743 490,35 €
RESULTAT NET	Excédent/Déficit..... K=J-H	- 2 688 484,66 €	2 874 625,06 €	186 140,40 €

Le compte administratif, conforme au compte de gestion du Comptable, est arrêté à la somme de 58.220.281,16 € en dépenses et 61.033.505,96 € en recettes ce qui dégage un excédent de l'exercice de 2.813.224,80 €.

Les restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2014 s'élèvent à 950.596,80 € en recettes et 2.507.946,75€ en dépenses.

Après intégration des résultats reportés des exercices antérieurs, soit - 1.069.734,35 €, le résultat de clôture pour 2013 dégage un excédent de 1.743.490,35 €.

Après intégration des restes à réaliser, l'exercice 2013 dégage un excédent net de 186.140,40 € disponible pour l'exercice 2014.

B - LES EQUILIBRES FINANCIERS

Concernant la détermination de l'épargne le compte administratif fait apparaître une épargne brute retraitée* de 3.824.105,51 €

*Epargne brute hors Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.) et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) et produits exceptionnels

Ainsi :

- ***L'EPARGNE BRUTE ET LE TAUX D'EPARGNE BRUTE*** dégagés en 2013.

	CA 2012 retraité	CA 2013 retraité
Epargne brute	4.358.217,94	3.824.105,51 €
Taux d'épargne brute	9,15%	8,24%

Le taux d'épargne brut de 8,24% est en diminution par rapport à 2012. Cette épargne brute permet de couvrir l'amortissement de l'emprunt en capital.

- ***L'EPARGNE NETTE*** dégagée en 2012

	CA 2012 retraité	CA 2013 retraité
Epargne nette	1.735.535,51 €	1.107.500,16 €

Elle indique par ailleurs la capacité réelle d'autofinancement qui se révèle positive. Ce niveau d'épargne permet de limiter l'appel à l'emprunt.

- ***LE SERVICE DE LA DETTE***

La dette sur cet exercice se structure ainsi :

- 28 emprunts auprès de 7 établissements prêteurs et qui se répartissent :
- 72,91 % de taux fixes avec un taux moyen de 4,14%.
- 27,09% de taux variables avec un taux moyen de 1,36%.
- Durée de vie résiduelle : 14,4 ans.
- La capacité de désendettement est de 8,91 ans.
- Les produits structurés figurant dans le stock de la dette (barrière avec seuil ou pente) ne sont pas classés 5 dans la charte Gissler et sont par ailleurs sécurisés par des barrières très hautes ou très basses en fonction des produits.

Le recours à l'emprunt a suivi le programme des dépenses d'équipement. Le tirage autorisé au budget primitif a été exécuté à hauteur de 3,6 M€ en fin d'exercice. Il s'est réalisé en deux tranches auprès de la Banque Postale sur des taux variables EURIBOR 3

L'encours a progressé de 1,54 % passant de 37,793 M€ à 38,377 M€. Le remboursement en capital s'élève à 2,716 M€ contre 2,622 M€ en 2012, en augmentation de 3,58%.

Par ailleurs la charge financière afférente d'un montant de 1,260 M € est en diminution de 3,4% Il faut observer qu'en 2013 les marges proposées n'ont pas permis de bénéficier pleinement de la baisse des taux de marché. Le ratio d'endettement (1021 €/H) demeure inférieur à la moyenne nationale de la strate.

- **L'EXCEDENT BUDGETAIRE.**

Le résultat de clôture dégage un excédent de 1,74 M €.

L'ensemble des ratios financiers sont stabilisés : épargne brute et capacité de désendettement acceptables

C- EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section est exécutée pour un montant de :

- 48.295.844,41 € en dépenses
- 50.958.467,59 € en recettes

Cette section dégage donc un solde positif de 2.662.623,18 €.

1 – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section s'élèvent à 48.295.844,41 € (dont 891.773,36 € de rattachement de charges).

Les charges réelles de fonctionnement hors contribution au FNGIR (3,76 M€) et au FPIC (0,163 M€) diminuent de 1,8% par rapport à 2012.

Les charges à caractère général (011) s'élèvent à 12.003.734,22 €. Elles représentent 25,8% des charges réelles de fonctionnement et diminuent par rapport à 2012 du fait des transferts de compétences suivants à la CALPE :

- Collecte et traitement des ordures ménagères.
- Eclairage public et signalisation tricolore.

Les postes affectés par des hausses importantes sont les suivants :

- Electricité et gaz.
- Les carburants et combustibles.
- Les fournitures de petits équipements
- L'entretien de bâtiments, des terrains et de la voirie.
- La location de matériel roulant. (balayage et déneigement).
- Les primes d'assurances.
- Les frais d'actes et de contentieux.
- Les fêtes et cérémonies.

Certains postes sont en diminution par rapport à l'exercice 2012. Il s'agit pour les plus conséquents :

- Les fournitures administratives
- Frais de télécommunication et frais d'affranchissement
- Frais de réception
- Les charges de personnel (012) s'élèvent à 25.509.934,81 €, soit 54,8% des charges réelles de fonctionnement. Elles évoluent de 3,17 % par rapport à 2012 dûs à l'impact :
 - De l'effet en année pleine de remplacements définitifs en 2012.
 - De la résorption des emplois précaires.
 - De la nomination des agents ayant réussi aux examens professionnels.
 - Du Glissement Vieillesse et Technicité (G.V.T.).
 - La fin des exonérations des charges sur les heures supplémentaires

- Les autres charges de gestion courante (65) qui regroupent les subventions au CCAS et aux associations, s'élèvent à 2.580.748,99 € et représentent 5,5% des charges réelles de fonctionnement. Elles progressent de 8,22% par rapport à 2012. Ce chapitre intègre la contribution au budget de la régie transport en année pleine à hauteur de 378.411 €.
- Les frais financiers (66) : comme indiqué ci-dessus, la charge s'élève à 1.238.908,83 €. Elle représente 3% des charges réelles de fonctionnement. Une ligne de trésorerie au titre de cet exercice a été mise en place à hauteur de 2 M€ pour faire face notamment au retard de versements de l'attribution de compensation de la CALPE.
- Les charges exceptionnelles (67) s'élèvent à 71.301,86 €.
- Atténuation de produits (014) .Cette charge de 3.928.900, 00 €, soit 8,4 % de charges réelles de fonctionnement, est constituée par :
 - La contribution au FNGIR pour 3.765.158,00 €.
 - La contribution au FPIC pour 163.742,00 €.
- Dotations aux provisions (68) pour un montant de 1.189.620,00 € correspondant à une mise en réserve d'excédents fiscaux.
- Les Charges d'ordre (042) d'un montant de 1.772.695,70 € correspondent aux dotations aux amortissements et provisions.

2 – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits réalisés s'élèvent à 50.958.467,59 € (dont 572.424,26 € de rattachement) et représentent soit une diminution de 1,2 % par rapport à 2012. .

- Les produits des services (70) sont réalisés à hauteur de 5.277.864.56 € et représentent 10,3% des recettes réelles de fonctionnement. Ils progressent par rapport 2012. Cette augmentation se justifie par la prise en compte de recettes nouvelles issues du remboursement de prestations assurées par la ville pour le compte de la CALPE ainsi que des remboursements de frais provenant du budget de la régie transport.
- Impôts et taxes (73) sont réalisés à hauteur de 32.180.456,11 €, Ces produits représentent 63,15% des recettes réelles de fonctionnement dont principalement :
 - Taxes foncières et d'habitation : 21.463.461,00€.
 - La taxe sur l'électricité : 588.269,22 €.
 - Le Fonds de Solidarité Ile de France :1.150.358 €
 - Les droits de mutation sont réalisés pour 1.208.869,31 €, stables par rapport à 2012.

Il faut signaler que l'exercice 2013 est marqué par le transfert de fiscalité sur l'activité des entreprises (CVAE, TASCOM et IFER) et de la TEOM à la CALPE

- Les dotations et participations (74) sont réalisées à hauteur de 12.268.790,37 €
 - La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : 7.958.822 € en diminution de 1.665.193 € par rapport à 2012.Cette diminution est principalement consécutive à l'intégration de la commune dans une intercommunalité
 - La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) : 506.229 € stable par rapport à 2012.
 - Le fonds départemental de la TP : 842.736,32 € en diminution de 71.382 € par rapport à 2012.
 - Les dotations de compensation fiscale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Taxe Professionnelle) : 408.690 € en diminution de 204.543 € par rapport à 2012.
- Les autres produits de gestion courante (75) sont réalisés à hauteur de 568.975,47€ :
 - Les revenus des immeubles : 240.645,32 €.

La redevance SODEXO : 328.329,12 €.

- Les recettes d'ordre de fonctionnement sont réalisées pour 95.270,37 €.

D – EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est exécutée pour un montant de :

- 9.924.436,75 € en dépenses,
- 10.075.038,37 € en recettes,

qui dégage un solde positif de 150.601,62 €.

Les restes à réaliser dont le détail figure en annexe du budget s'élèvent à :

- 2.507.946,75 € en dépenses.
- 950.596,80 € en recettes.

Les investissements ont été financés principalement par les recettes issues de :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 3.358.845,04 €
- Les dotations aux amortissements: 1.772.695,70 €
- Les subventions et amendes de police: 410.355 €
 - Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) et la Taxe d'aménagement : 898.479,89 €
- L'emprunt : 3.600.000 €

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• Le remboursement de la dette en capital (16) de 2.716.605,35€ (voir « service de la dette » page 3) et remboursement de caution de 8.303,87 €.

• Les dépenses d'ordre (040) d'un montant de 95.270,37 € correspondent à des travaux réalisés en régie.

• Les dépenses d'équipement (20, 21 et 23) s'élèvent à 7.000.232,45 € dont les plus importantes sont les suivantes :

a- Les travaux dans les bâtiments communaux : 2.532.316 € dont principalement :

➤ 809.867 € pour les équipements scolaires et les offices dont principalement:

- 107.513 € : Réhabilitation préau Paul Bert
- 193.928 € : Rénovation réfectoire Louise Michel
- 55.354 € : Rénovation des réfectoires Jules Ferry, Mermoz
- 125.292 € : Divers travaux de chauffage et de mise en conformité

➤ 1.189.603 € pour les équipements sportifs dont principalement :

- 164.186 € : Création d'un Skate-park
- 37.315 € : Stade Jean Moulin piste d'athlétisme
- 699.249 € : Réhabilitation du gymnase Champagne
- 15.000 € : Cosom travaux de chauffage

- 92.084 € pour les équipements de l'enfance et de la petite enfance.
- 53.754 € pour les bâtiments administratifs et techniques dont :
- b- Les travaux sur la voirie: 5.066.318 €
 - 4.674.581 € pour les travaux de voirie dont principalement :
 - 1.056.494 € : Rue Raoul Lebon
 - 580.000 € : Rue Parmentier
 - 128.000 € : Rue de l'Épargne
 - 418.452 € : Rue des Rossays
 - 280.000 € : Rue Marie Chauvet
 - 170.000 € : Trottoirs divers
 - 59.536 € : Rue Chamberlain
 - 591.703 € : Renforcement de Chaussée et PMR.
 - 135.000 € : Allée Louise Michel
 - 523.370 € : PSM Arrêt de bus 492
 - 264.657 € pour les réseaux d'électrification et divers
 - 127.080 € pour le matériel d'incendie
- c- Agencements et aménagements de terrains : 887.156 € dont principalement :
 - 244.773 € : Création d'un terrain multisports couvert aux prés St Martin
 - 261.867 € : Jeux paysagers Grand-Vaux
 - 50.291 € : Diverses créations d'aires de jeux
 - 25.727 € : Réfection des escaliers de la gare SNCF
 - 21.971 € : Aménagement parc champagne
- d- Les acquisitions de matériel, mobiliers, outillage et frais d'étude: 581.973 €
 - 105.132 € pour les frais d'étude concernant le PLU, Grand-Vaux et la piscine.
 - 50.041 € pour le renouvellement de matériel informatique dans les services et les écoles.
 - 64.689 € pour l'acquisition de logiciels et le renouvellement de licences.
 - 146.318 € pour l'acquisition de mobilier dont principalement le mobilier scolaire suite à l'ouverture de classes et les réfectoires aménagés en self-services.
 - 77.349 € pour le matériel de transport.
 - 136.644 € pour l'acquisition de divers matériels et outillages
 - 1.800 € pour l'acquisition d'œuvres d'art
- e- Les subventions versées : 15.980 € à la Sté PROLOG pour un programme de logements sociaux.
- f- Plantation d'arbres : 4.946 €

2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

- Le recours à l'emprunt (16) a suivi le programme d'investissement.
Toutefois, la constitution d'une épargne nette positive a contribué à faire appel à l'emprunt à hauteur de 3,60 M €.
- Les subventions et amendes de police (13) sont réalisées à hauteur de 410.355 €.
- Concernant les subventions, il s'agit principalement de :
 - 356.354,30 € de la Région au titre du contrat régional.
 - 21.362,00 € du Département au titre du contrat régional
- L'Etat a reversé 32.639 € au titre des amendes de police.
- Les dotations et fonds de réserve (10-13-16) sont réalisés à hauteur de 4.291.987,37 € dont :
 - 708.891,11 € au titre du FCTVA.
 - 189.588,78 € au titre de la taxe d'aménagement.
 - 3.358.845,04 € au titre de l'excédent de fonctionnement (2012) capitalisé.
 - 34.662,44 € au titre des dépôts et cautions reçues.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2013 du budget principal de la ville.

NOTE DE SYNTHESE

N° 4

DU

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – REGIE DE TRANSPORTS

Le compte administratif 2013 a été arrêté à la somme 505.390,27 € en recettes 511.910,50 € en dépenses.

I° EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section d'exploitation est exécutée pour un montant de :

- 511.910,50 € en dépenses.
- 461.890,77 € en recettes.

Les charges de fonctionnement se détaillent ainsi :

- 138.276 € de charges à caractère général
- 330.135 € de charges de personnel

Les recettes de fonctionnement se détaillent ainsi :

- 393.122,56 € de recettes de gestion courante Subventions de la commune.
- 68.768,21 € de recettes de gestion courante Subventions du département.

II° EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'exploitation est exécutée pour un montant de :

- 0 € en dépenses.
- 43.499,50 € en recettes.

- Le résultat de l'exercice est donc de -6 520,23 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif de la régie de transports 2013.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 5

REMBOURSEMENTS DE CAUTION - LOGEMENT COMMUNAL

Au vu de l'état des lieux sortant du logement communal suivant, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de la caution versée par l'intéressé :

Adresse	Nom	Type de logement	Dates d'entrée	Date de sortie	Montant de la caution
31, avenue de Joyeuse	M. CHOUGNY	F4	01/11/2009	02/06/2014	650,00 €

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 6

DU

PER 05/2014

RESSOURCES HUMAINES

EMPLOIS PERMANENTS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de procéder au remplacement du Directeur général des services suite à son départ à la retraite, ainsi que de tenir compte de la réussite aux concours de la fonction publique territoriale d'agents de la collectivité et enfin de prendre en considération la situation d'un adjoint d'animation en contrat à durée indéterminée et d'un enseignant du conservatoire à temps non complet, il est proposé aux membres du Conseil municipal les créations de postes suivants :

Filière administrative

- Création d'un poste de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants
- Création d'un poste de rédacteur

Filière animation

- Création de deux postes d'animateurs principaux de deuxième classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet sur la base de 13.25/20^{ème}

Filière culturelle

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet sur la base de 9.88/35^{ème}

NOTE DE SYNTHESE

N° 7

DU

CULTUREL

FIXATION D'UN TARIF BRUT POUR LES CONFERENCIERS SANS NUMERO SIRET

Selon la législation en vigueur, l'intervention de conférenciers n'ayant pas de N° SIRET, donc n'exerçant pas une profession libérale, est soumise à un cachet brut établi par la Ville selon les charges sociales et patronales fixées par l'Etat. Elle est donc susceptible d'être modifiée si les taux en vigueur sont changés.

Par délibération n° 13/587 séance du 19 novembre 2012, le Conseil municipal a fixé les tarifs bruts suivants :

TARIF A	1850 €
TARIF B	735 €
TARIF C	550 €
TARIF D	490 €
TARIF E	185 €

Il est cependant nécessaire de fixer d'autres tarifs bruts suite à la venue de nouveaux conférenciers :

TARIF F	245 €
TARIF G	310 €
TARIF H	370 €
TARIF I	620 €

Certains conférenciers seront concernés par l'application de ces tarifs bruts et recevront, à ce titre, une fiche de paye.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs bruts applicables aux nouveaux conférenciers n'ayant pas de numéros SIRET.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 8

DU

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

INSCRIPTION DE LA VILLE DANS UN DISPOSITIF CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

La création d'une crèche collective de 40 berceaux et d'un Relais Assistants Maternels (RAM) dans l'espace intergénérationnel situé 59-61, avenue du Vert Galant/avenue de la Belle Gabrielle offre la possibilité à la Ville de s'inscrire dans un dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Pour rappel, par délibération en date du 30 septembre 2013, le Conseil municipal a délibéré sur l'attribution à la société « LA MAISON BLEUE » sise 31, rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt de la délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la crèche de 40 places, étant précisé que 30 places sont réservées à la Ville et 10 à des entreprises.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale, un regroupement de communes ou une entreprise. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Le montant de la prestation de service Enfance et Jeunesse est calculé au moment de l'élaboration du CEJ pour une durée de 4 ans et ne s'applique qu'aux actions nouvelles. Ce montant est calculé suivant un prix de revient négocié dans la limite des prix plafonds fixés par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et dans la limite d'un financement maximum de 55% du reste à charge plafonné. Ce montant forfaitaire est inscrit au contrat et représente le maximum des financements de la CAF. Chaque année, la CAF ajustera le montant forfaitaire de sa subvention en fonction de la réalisation effective des actions et des taux d'occupation si ceux-ci sont inférieurs aux taux «cibles» fixés par la CNAF (à savoir 70 % pour les structures petite enfance).

Pour être éligible au dispositif Contrat Enfance Jeunesse, la Ville doit présenter un dossier comprenant :

- le diagnostic complet et détaillé des besoins et offres d'accueil sur la Ville,
- les fiches-projets relatives à la création de 30 places en crèche collective et d'un Relais Assistants Maternels et les annexes financières s'y rapportant.

Le diagnostic a pour objectif d'établir la réalité des besoins actuels et à venir de la commune en matière de modes d'accueil de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Ainsi à Savigny-sur-Orge, bien que la Ville connaisse depuis 2007 un léger fléchissement de sa population globale, celle-ci a enregistré 518 naissances en moyenne par an de 2007 à 2013 ce qui représente en théorie un besoin de mode de garde pour les enfants de 0 à 3 ans d'environ 1500 places par an. Le taux de couverture calculé en 2013 par les services de la CAF s'établissait à 51 %. Au 1^{er} avril 2014, le nombre d'enfants inscrits en liste d'attente pour bénéficier d'une place en crèches collective ou familiale municipales s'élevait à 368 pour un nombre de places disponibles de 82.

S'agissant du Relais Assistants Maternels, celui-ci répond à une forte demande des assistantes maternelles en nombre sur la commune (248). Cette demande est relayée par les partenaires institutionnels (CAF/PMI) en sachant qu'il n'existe pas d'autre RAM sur la commune.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales un dossier en vue d'inscrire la Ville dans un dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

NOTE DE SYNTHESE

N° 9

DU

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES

COLLECTIVES, FAMILIALE ET HALTE GARDERIE APPLICABLE AU 1^{er} SEPTEMBRE

2014

Pour faire suite aux observations de la Caisse d'Allocations Familiales et en application des dispositions du décret n° 2010 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, il convient d'apporter des précisions au règlement de fonctionnement des crèches collective, familiale et halte-garderie sur les points suivants :

Capacité d'accueil :

- préciser que les enfants sont accueillis jusqu'à l'entrée à l'école maternelle et au maximum jusqu'à l'âge de 4 ans.

Personnel :

- mieux préciser les fonctions et missions du personnel de la structure.

Constitution du dossier administratif pour le calcul du tarif horaire :

- ajouter que la Caisse d'Allocations Familiales met l'outil télématique « Caf-pro » sur internet, permettant ainsi de connaître les ressources à prendre en compte pour le calcul du quotient des familles.

Participation financière des familles :

- préciser la particularité d'application du tarif immédiatement inférieur pour les familles ayant en charge un enfant présentant un handicap.

Santé :

- ajouter que les vaccins anti pneumocoque et BCG sont conseillés.

Alimentation :

- préciser qu'en cas de régime alimentaire particulier, il peut être demandé aux parents de fournir un panier repas et que celui-ci n'impliquera pas une déduction tarifaire.

Autorisations :

- ajouter que les parents qui s'opposent à ce que leur enfant soit photographié dans la crèche le fassent savoir par écrit au moment de la signature du contrat.
- ajouter que les parents s'engagent à ne pas diffuser les photos personnelles prises à la crèche.

Décision du maire portant sur le tarif horaire des familles :

- actualiser la décision du maire portant sur le tarif horaire des familles, notamment en faisant apparaître le taux d'effort moindre applicable en crèche familiale,

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les modifications au règlement de fonctionnement des crèches collective, familiale et halte-garderie applicable au 1^{er} septembre 2014.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 10

DU

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

CONVENTION PORTANT SUR L'ACCUEIL D'ENFANTS SAVINIENS ET PARAYSIENS
DANS LES CENTRES DE VACANCES « LES MELEZES » ET « LA SAVINIÈRE »

Depuis plusieurs années, des enfants de la Ville de Paray-Vieille-Poste sont accueillis au centre « La Savinière » à La Tranche-sur-Mer en Vendée et des enfants de la Ville de Savigny-sur-Orge bénéficient d'un séjour au centre « Les Mélézes » à Mont Saxonnex en Haute-Savoie.

Dans la continuité du succès rencontré par le centre « Les Mélézes », il est proposé à 10 enfants saviniens de profiter de ce centre durant 21 jours en juillet 2014 et 8 enfants au mois d'août 2014.

Les séjours des mois de juillet et août à la Savinière seront de 20 jours.

- La dépense totale prévisionnelle sera de 13 419,72 €.
(soit 35,35 €/jour/enfant X 21 jrs + 3,19 € assurance) = 745,54 € X 18 enfants

- La recette totale prévisionnelle sera de 12 783,42 €
(soit 35,35 €/jour/enfant X 20 jrs + 3,19 € assurance) = 710,19 € X 18 enfants

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Ville de Paray-Vieille-Poste portant sur l'accueil d'enfants saviniens au centre « Les Mélézes », en contrepartie de l'accueil d'enfants de Paray-Vieille-Poste au centre « La Savinière » durant l'été 2014.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 11

DU

AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE SUBDELEGATION DE COMPÉTENCE DU
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE AVEC LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE RELATIVE
AUX TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

La présente délibération a pour objet la reconduction, pour une période d'un an, de la convention de subdélégation de compétence relative aux transports scolaires sur circuits spéciaux passée entre la Ville de Savigny-Sur-Orge et le Département de l'Essonne en date du 17 novembre 2011.

Le coût du ramassage scolaire pour l'année 2014/2015 est estimé à 38.850 € correspondant au transport de 350 enfants à raison de 111 € annuel par enfant. Cette somme versée au Conseil général sera intégralement supportée par la Ville et ne sera donc pas répercutée sur les familles.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de subdélégation de compétences du Département de l'Essonne avec la Ville de Savigny-sur-Orge concernant les transports scolaires pour l'année scolaire 2014/2015.

**LISTE DES DECISIONS A RAPPORTER LORS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014**

N°0058	30/05/2014	Il est signé un contrat d'assistance Hotline avec la Société « PMB SERVICES », sise Z.A. de Mont sur Loir -- BP 10023 à Château du Loir, pour la mise à jour de logiciel libre « PMB » et maintien de la base de fonctionnement. La dépense totale en résultant est établie pour un montant annuel de 1 650,58 € H.T. soit 1 980,70 € T.T.C. selon la TVA (20%) en vigueur au jour de la signature du contrat. Ladite dépense est révisable selon la formule d'actualisation précisée au contrat et sera imputée à la nature 6156 – fonction 020 du budget en cours.
N°0059	02/06/2014	Il est signé un contrat avec la Croix Rouge Française, sise 98, rue Diderot à Paris (75694) Cedex 14, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du feu d'artifices le dimanche 13 juillet 2014, de 22h à minuit, au Stade Jean Moulin, avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600). La prestation susmentionnée est consentie à titre gratuit.
N°0060	02/06/2014	Il est signé un contrat avec la Croix Rouge Française, sise 98, rue Diderot à Paris (75694) Cedex 14, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du Pique-Nique du lundi 14 juillet 2014, de 11h à 18h, au abords du COSOM, Stade Jean Moulin, avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600). La prestation susmentionnée est consentie à titre gratuit.
N°0061	02/06/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « PLAY UP », sise 7, rue Gabrielle à Neuilly-sur-Marne (93330), pour une prestation lors d'un repas prévu le mardi 11 novembre 2014, au COSOM, 33 avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 650,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 024 M32 du budget en cours.
N°0062	02/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Parti Socialiste section Savigny-sur-Orge », sise 76, avenue Jean Allemane à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle communale « CARNOT », sise 24, rue Carnot à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est valable pour 3 dates : Le jeudi 22 mai 2014 de 20h à 22h30 Le jeudi 12 juin 2014 de 20h à 22h30 Le jeudi 03 juillet 2014 de 20h à 22h30 Les locaux sont mis à disposition à titre gracieux.
N°0063	03/06/2014	Il est signé un contrat avec Serge LEGAT, sis Résidence Pirandello, Bat A, 17 rue du Jura à Paris (75013), pour une conférence qui sera présentée le lundi 1 ^{er} décembre 2014, à la Salle des Fêtes, sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense en résultant est établie pour un montant de 650 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 33 du budget en cours.
N°0064	03/06/2014	Il est signé un contrat avec Serge LEGAT, sis Résidence Pirandello, Bat A, 17 rue du Jura à Paris (75013), pour une conférence qui sera présentée le lundi 15 juin 2014, à la Salle des Fêtes, sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 650 T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 33 du budget en cours.
N°0065	05/06/2014	Le montant de la cotisation du contrat d'assurances « TOUS RISQUES INTEMPERIES » souscrit auprès de la compagnie « CAMEIC » sise 25, rue de Madrid à Paris (75008), est remboursé. La recette totale en résultant s'établie à 1 025,00 € T.T.C et sera imputée à la nature 616 – fonction 020 du budget en cours.
N°0066	05/06/2014	Il est signé un contrat avec la SARL « Les Grands Théâtres », sise 2 rue de la Cidrerie à Montfort sur Risle (27290), pour l'organisation d'une pièce de théâtre à la Salle des Fêtes, sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le vendredi 07 novembre 2014 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 10 000 € H.T. soit un total de 10 550 € T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 33 du budget en cours.

N°0067	05/06/2014	Il est signé un contrat avec SEA ART, sis 86 rue de l'Ecole à Breau (77720), pour l'organisation d'une pièce de théâtre à la Salle des Fêtes, sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le vendredi 12 juin 2015 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 5 000 € H.T. soit un total de 5 275 € T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 33 du budget en cours.
N°0068	05/06/2014	Il est signé un contrat avec la Société « MARILU PRODUCTION », sise 155 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris (75010), pour l'organisation d'une pièce de théâtre à la Salle des Fêtes, sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le vendredi 6 mars 2015 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 4 000,00 € H.T. soit un total de 4 220,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232.2 – fonction 33 du budget en cours.
N°0069	05/06/2014	Il est signé une convention d'occupation précaire d'un logement de type F4, situé au rez-de-chaussée du 18, avenue des Ecoles à Savigny-sur-Orge (91600), à compter du 1 ^{er} juillet 2014, pour une durée d'un an, tacitement renouvelable, au profit de Madame Sylvia RICCIARDELLI. La recette en résultant, soit 461,50 € hors charges locatives, révisable annuellement, est imputée à la nature 752 – fonction 20 du budget en cours.
N°0070	06/06/2014	Il est signé une convention de formation avec l'Organisme CONEX-FORMATIONS, sis 51 rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), pour une formation intitulée « La bienveillance dans les pratiques professionnelles » qui se déroulera le 13 octobre 2014 à l'attention du personnel de la crèche « Les Moussaillons » (12 participants). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 800 € net de taxe et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°0071	06/06/2014	Il est signé une convention de formation avec l'Organisme CONEX-FORMATIONS, sis 51 rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), pour une formation intitulée « La relaxation chez l'enfant » qui se déroulera le 24 novembre 2014 à l'attention du personnel de la crèche « Les Dauphins » (12 participants). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 800 € net de taxe et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°0072	06/06/2014	Il est signé une convention de formation avec l'Organisme CONEX-FORMATIONS, sise 51 rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), pour une formation intitulée « La communication bienveillante » qui se déroulera le 30 juin 2014 à l'attention du personnel de la crèche « Les Lutins » (12 participants). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 800 € net de taxe et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°0073	06/06/2014	Il est signé une convention de formation avec l'Organisme CONEX FORMATIONS, sis 51 rue de la Croix de Vitry à Bois le Roi (77590), pour une formation intitulée « Gestes d'urgence en crèches » qui se déroulera le 10 décembre 2014 à l'attention du personnel de la petite enfance (10 participants).
N°0074	06/06/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « PLUME EN SCENE », sise 7 avenue du Luxembourg à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'animation du forum des associations, au Stade Jean Moulin, 33 avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600), le samedi 6 septembre 2014 de 9h30 à 18h00. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 500 € T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 024 du budget en cours.
N°0075	12/06/2014	Il est signé un contrat avec la Ville de Morangis, sise Hôtel de Ville, 12 avenue République à Morangis (91420), précisant les modalités de prise en charge des frais de restauration scolaire et d'accueil postsecondaires (et éventuellement des frais de séjour en classe transplantée) pour l'enfant GASBI Abdel domicilié à Savigny-sur-Orge et accueilli durant l'année scolaire 2013/2014 dans un établissement scolaire de Morangis (91420) spécialisé dans l'accueil spécifique d'enfants en classe CLIS. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 500 € T.T.C. et sera imputée à la nature 70675 – fonction 251 du budget en cours.
N°0076	12/06/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « Arts et Loisirs », sise 146 avenue Carnot à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle Carnot, sise 24 rue Carnot à

		Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour la période s'étalant d'octobre 2014 à juin 2015. Le local est mis à dispositions à titre gracieux.
N°0077	12/06/2014	Tarif horaire applicable aux familles fréquentant les crèches collectives, crèche familiale et la halte-garderie de la Ville de Savigny-sur-Orge à compter du 1er janvier 2014. Le plafond des ressources des familles est fixé à 70 000 euros par an. La recette sera imputable à la nature 706-7 – fonction 64 du budget en cours.
N°0078	13/06/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « FCPE du collège les Gâtines », sise 262, avenue de l'armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle de l'ancienne perception, sise rue René Legros à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour la période s'étalant de septembre 2014 à juin 2015. Le local est mis à dispositions à titre gracieux.
N°0079	13/06/2014	Le marché avec la société « Saturne Services SAS », dont le siège social est situé sis 7-9 rue Constantin Pecqueur à Taverny (95157), pour l'entretien des locaux, de la vitrerie, et la fourniture d'équipements et de produits sanitaires pour l'Espace Simonc-Dussart situé 84, rue Vigier à Savigny-sur-Orge est reconduit pour une période d'un an soit du 31 août 2014 au 30 août 2015. La dépense totale en résultant sera imputée à la nature 6283 – fonction 61 du budget principal de la Ville.
N°0080 modificative	13/06/2014	Il est signé un contrat avec la société « CIRCUIT VIDEO CINEMA », sise 23, rue des Patis à Osny (95520), pour la projection d'un film à l'occasion de la soirée cinéma en plein air qui se déroulera le samedi 28 juin 2014 de 19h à minuit. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 2.397,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 6232 – fonction 422 du budget en cours (imputation objet de la modificative).
N°0081	16/06/2014	Il est signé un contrat avec la société TAIGA, sise 62, rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75010), pour l'organisation d'une conférence à la Salle des Fêtes, sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le vendredi 10 avril 2015 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 9.500,00 € I.T. soit un total de 11.400,00 € T.T.C. et sera imputée à la nature 623.2 – fonction 33 du budget en cours.
N°0082	16/06/2014	Il est signé un contrat avec la société M.F.K Transports, dont le siège social est situé 26, route de Longjumeau à CHILLY-MAZARIN (91380), conclu pour une durée de trois ans ferme, non renouvelable, à compter de sa notification au titulaire. Le montant global est compris entre 20.000,00 € HT et 70.000,00 € HT.
N°0083	17/06/2014	Il est signé une convention avec l'Ecole Primaire Publique l'Oiseau de Feu, portant sur l'accueil d'enfants en classes de découverte pour un séjour de 5 jours, du 22 au 26 septembre 2014. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 36,75 € par jour et par personne, soit un total de 183,75 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement des enfants et des accompagnateurs, ainsi que les frais de repas (pension complète). La recette sera imputée de façon suivante : nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°0084	17/06/2014	Il est signé une convention avec la Maison de l'Enfance et de la Famille, sise 11 boulevard Pierre Pierquin à WARCO (08000), portant sur l'accueil d'un groupe, pour un séjour de 7 jours, du 10 au 16 août 2014. La Ville de Savigny-sur-Orge s'engage, moyennant un prix forfaitaire de 22,77 € par jour et par personne, soit un total de 159,39 € pour le séjour complet par personne, à prendre en charge l'hébergement (sous tente) ainsi que les frais de repas (pension complète). La recette sera imputée de façon suivante : nature 7067 – fonction 423 du budget en cours.
N°0085	17/06/2014	Il est signé un avenant au contrat de prêt avec le Crédit Agricole, sis 26 quai de la Rapée à PARIS (75012), modifiant les conventions de prêt avec : <ul style="list-style-type: none"> - L'exclusion des créances issues du contrat de prêt de tout mécanisme de compensation - La cessibilité des créances résultant du remboursement du prêt concerné. Tous les autres termes du contrat restent inchangés.
N°0086	19/06/2014	Actualisation des tarifs des classes transplantées pour l'année 2015 (augmentation de 2,2% en moyenne) et application des prix de journée des classes transplantées pour l'année 2015.

N°0087	19/06/2014	Actualisation des tarifs des journées de stages et des prestations offertes aux commensaux au centre d'accueil La Savinière (augmentation de 2,2% (saviniens) ou 3,00% (hors communes)) à compter du 1 ^{er} janvier 2015 :
N°0088	19/06/2014	Actualisation des tarifs du matériel au centre d'accueil « La Savinière » en cas de détérioration (augmentation de 3,5 % en moyenne) à compter du 1 ^{er} janvier 2015.
N°0089	19/06/2014	Il est signé une convention avec Madame Régine ROUSELLE, sise 9 rue du Camard à Maisse (91720), pour la mise à disposition de la machine et la confection de barbes à papa à l'intention des enfants de la crèche Les Moussaillons, sise rue Ouzilleau, le vendredi 27 juin 2014 de 15h à 20h.
N°0090	19/06/2014	Actualisation des tarifs pour les enfants domiciliés sur la commune et les enfants du personnel communal (augmentation de 2,2 % en moyenne) à compter du 1 ^{er} janvier 2015.
N°0091	19/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Plume en scène », sise 22 rue de la Butte Saint-Martin à Ettechy (91580), pour l'utilisation d'une salle communale située à la Maison des Associations.
N°0092	19/06/2014	Il est signé un contrat avec Lionel CARIOU DE KERYS, sis 58 avenue de Wagram à Paris (75017), pour une conférence intitulé « L'Expressionnisme » qui sera présentée le lundi 04 mai 2015, à la salle des fêtes de Savigny-sur-Orge.
N°0093	19/06/2014	Il est signé un contrat avec Lionel CARIOU DE KERYS, sis 58 avenue de Wagram à Paris (75017), pour une conférence intitulé « Splendeurs baroques de la Sicile » qui sera présentée le lundi 17 novembre 2014, à la salle des fêtes de Savigny-sur-Orge.
N°0094	19/06/2014	Il est signé un règlement d'utilisation avec Monsieur Laurent ANTOU demeurant 40, rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600) pour la location, le samedi 21 juin 2014, de la salle de la maison de quartier des Prés-Saint-Martin sise, 28, rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600).
N°0095	20/06/2014	Actualisation des tarifs des activités périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015 (augmentation de 2,2 % en moyenne) arrondis au décime le plus proche.
N°0096	20/06/2014	Actualisation des tarifs des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 (augmentation de 2,2 % en moyenne) arrondis au décime le plus proche.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 23 juin 2014

Eric MEHLHORN



Maire, Conseiller Général
1^{er} Vice-Président des Portes de l'Essonne